

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.3.10 (Ajout ou modification de l'étiquette d'un produit – Mélanges en cuve)

Numéro de la demande : 2014-2472

Demande : Catégorie B, sous-catégorie B.3.10 (nouvelle étiquette ou modification

de l'étiquette d'un produit – mélanges en cuve)

Produit : Herbicide Assure II

Numéro d'homologation : 25462

Matière active (m. a.) : Quizalofop-P-éthyl à 96 g/L Numéro de document de l'ARLA : 2456890

Contexte

L'herbicide Assure II est un herbicide sélectif en postlevée homologué pour plusieurs cultures, dont la plupart sont des cultures à feuilles larges, en vue de la suppression ou de la répression de graminées annuelles et vivaces. L'herbicide Assure II à 0,38 à 0,75 L/ha est destiné à une application dans un mélange en cuve avec Merge à 0,5 à 1,0 % v/v ou Sure-Mix à 0,5 % v/v. Pour obtenir des renseignements précis sur les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et le port d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

Objet de la demande

La présente demande vise à modifier le profil d'emploi de l'herbicide Assure II pour ajouter LI700 à 0,5 à 0,5 % v/v et Liberate Adjuvant à 0,5 % v/v comme agents de surface de rechange.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

De telles évaluations ne sont pas requises étant donné qu'aucune modification n'a été apportée aux propriétés chimiques, à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

Évaluation de la valeur

Les renseignements sur la valeur comprenaient des données provenant de six essais réalisés sur le soja et le canola en Alberta, au Manitoba et en Ontario en 2013. L'efficacité de l'herbicide Assure II appliqué dans un mélange en cuve avec LI700 à 0,25 ou 0,5 % v/v ou Liberate Adjuvant à 0,5 % v/v a été comparée à celle de Sure-Mix à 0,5 % v/v pour la suppression de la folle avoine, les ressemis spontanés de céréales, la sétaire glauque et la sétaire verte, les ressemis spontanés de maïs et le pied-de-coq. On a évalué la sensibilité du soja et du canola aux mêmes traitements.

Les données d'essai ont démontré que l'efficacité et l'innocuité à l'égard d'une culture de l'herbicide Assure II appliqué avec LI700 ou Liberate Adjuvant étaient comparables à celles obtenues avec Sure-Mix. L'ajout de LI700 et de Liberate Adjuvant donnera aux agriculteurs plus d'options quant aux agents de surface à appliquer avec l'herbicide Assure II.

Selon le poids de la preuve, l'inclusion de LI700 et de Liberate Adjuvant comme agents de surface de rechange à appliquer avec l'herbicide Assure II a de la valeur.



Conclusions

L'ARLA a terminé l'évaluation de la demande et a jugé que les données fournies étaient suffisantes pour modifier le profil d'emploi de l'herbicide Assure II afin d'ajouter LI700 de 0,25 à 0,5 % v/v et Liberate Adjuvant à 0,5 % v/v comme agents de surface de rechange.

Reference

List of Studies/Information Submitted by Registrant

PMRA # 2440117 2014, Value Document, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.3(B), 10.3, 10.3.1, and 10.3.2(A).

ISSN: 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2015

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l=information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l=emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l=autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.